

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 27 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (*suppléante*) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
BOUCHER Gaëlle	à PARROT Marie-Christine
DUMAIL Michel	à GOUAULT Jacky
ECHEVEST Yannick	à LE COTTON Anne
GUILLOU Rémy	à LE SAOUT Aurélie
PRIGENT Jean-Yvon	à LE FOLL Marie-Françoise
PRIGENT Marie-Yannick	à LE GALL Annie
RANNOU Hervé	à LE GAOUYAT Samuel
RASLE-ROCHE Morgan	à CHAPPE Fanny
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE HOUEROU Annie ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	66
Procurations	10
Absents	12

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 21 septembre 2022

DEL2022-09-165

**PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS
VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES CITEO ET ADEME AU TITRE DE
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « COLLECTE POUR LE RECYCLAGE DES
EMBALLAGES MENAGERS HORS FOYER » ENTRE LE SMITRED ET L'AGGLOMERATION**

La candidature du SMITRED Ouest d'Armor à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur le tri des emballages hors foyer proposé par l'Eco-organisme CITEO a été retenue en février 2022.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt offre une aide financière aux collectivités qui s'engagent dans la mise en place de dispositifs permettant la collecte et le tri des emballages consommés hors foyer, notamment dans les lieux publics. Dans le cadre de cette candidature, le SMITRED Ouest d'Armor a regroupé plusieurs projets portés par Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, les communes de l'Île de Bréhat, Lannion, Paimpol et Plouaret.

L'aide financière globale versée au SMITRED Ouest d'Armor par CITEO devra être répartie entre chaque parties prenantes (SMITRED Ouest d'Armor, Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, les communes de l'Île de Bréhat, Lannion, Paimpol et Plouaret) en fonction des dépenses engagées et du taux de prise en charge pour chaque projet spécifique.

A ce titre, CITEO impose qu'une convention de répartition de cette aide soit établie et signée par chaque partie prenante.

Par ailleurs, le SMITRED Ouest d'Armor a déposé fin février la même candidature pour le même Appel à Manifestation d'Intérêt auprès de l'ADEME, qui, si elle était retenue, permettrait de percevoir une aide qui viendrait en complément de celle perçue de CITEO. Cette convention permettra également de répartir les montants obtenus, dans les mêmes conditions.

Vu la convention, validée par le Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor en annexe ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider la convention de répartition des aides financières de CITEO et de l'ADEME ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Florence PONTIS

